



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du **19 novembre 2014**

14-045

Séance **2014-04** – Délibération n°01

L'an deux mille quatorze, le **19 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni à la Salle n° 1 du restaurant scolaire à **SAINT-EVARZEC** (29140), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 22 / 32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, ECHIVARD Alain, DION Michel, JEANNES Yves, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, LOMENECH Jean.

Etaient excusés : 9

LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, SERGENT Gilles, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JAMBOU Marcel, MARECHAL Anne,

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.2	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2014
---------------------------------	---

Le compte-rendu du comité syndical du 23 septembre 2014 est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Monsieur LE DUC indique que son prénom est Didier et non Daniel.

Celui-ci ne faisant pas l'objet d'autres remarques,

Après en avoir délibéré,

le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 23 septembre 2014.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252901871-20141119-2014_045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Notification : 27/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS





REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 19 novembre 2014

14-046

Séance 2014-04 – Délibération n°02

L'an deux mille quatorze, le **19 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni à la Salle n° 1 du restaurant scolaire à **SAINT-EVARZEC** (29140), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 22 / 32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, ECHIVARD Alain, DION Michel, JEANNES Yves, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, LOMENECH Jean.

Etaient excusés : 9

LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, SERGENT Gilles, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JAMBOU Marcel, MARECHAL Anne,

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 6.4	RAPPORT ANNUEL 2013
---------------------------------	----------------------------

Le Président présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2013. En raison des contraintes organisationnelles liées aux élections, ce rapport n'a pas pu être présenté avant.

Monsieur LOMENECH fait remarquer une faute de frappe sur la performance énergétique de l'UIOM. Celle-ci est de 64.3 % et non de 63.4 %.

Le Président complète la présentation du rapport sur des sujets généraux et s'ensuit des discussions.

Après en avoir délibéré,

le comité syndical approuve le rapport annuel 2013 à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252901871-20141119-2014_046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Notification : 27/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Séance 2014-04 – Délibération n°03

L'an deux mille quatorze, le 19 novembre à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni à la Salle n° 1 du restaurant scolaire à SAINT-EVARZEC (29140), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 22 / 32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, ECHIVARD Alain, DION Michel, JEANNES Yves, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, LOMENECH Jean.

Etaient excusés : 9

LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, SERGENT Gilles, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JAMBOU Marcel, MARECHAL Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 7.1	DECISION MODIFICATIVE N° 2 DECHETERIE
---------------------------------	--

Il convient de procéder à une décision modificative n° 2 au budget «DECHETERIES» pour passer des écritures relatives aux dotations d'amortissement. Le détail de cette DM est donné dans la note de synthèse.

Section de Fonctionnement	Crédits ouverts	DM2	TOTAL
Fonctionnement - Dépenses	554 307,52	0,00	554 307,52
011 Charges à caractère général	544 820,00	- 4 596,50	41 803,50
617 Etudes et recherches	46 400,00	4 596,50	41 803,50
042 Opérations d'ordre entre sections	9 487,52	4 596,50	14 084,02
6811 Dotations aux amortissements	9 487,52	4 596,50	14 084,02
Section d'Investissements	Crédits ouverts	DM2	TOTAL
Investissement-Dépenses	112 737,00	4 596,50	117 333,50
20 Immobilisations incorporelles	112 737,00	4 596,50	117 333,50
2031 Frais d'études	112 737,00	4 596,50	117 333,50
Investissement-Recettes	9 487,52	4 596,50	14 084,02
040 Opérations d'ordre entre sections	9 487,52	4 596,50	14 084,02
28135 Constructions	1 356,99	0,00	1 356,99
28152 Installations de voirie	711,00	0,00	711,00
28182 Matériel de transport	2 143,22	0,00	2 143,22
28183 Matériel de bureau	2 618,00	351,50	2 969,50
28184 Mobilier de bureau	1 755,00	2 962,00	4 717,00
28188 Autres immobilisations	903,31	1 283,00	2 186,31

Après en avoir délibéré,

le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget 2014 « déchèteries ».

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252901871-20141119-2014_047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Notification : 27/11/2014



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

Séance du **19 novembre 2014**

14-048

Séance **2014-04** – Délibération n°**04**

L'an deux mille quatorze, le **19 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni à la Salle n° 1 du restaurant scolaire à **SAINT-EVARZEC (29140)**, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 22 / 32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, ECHIVARD Alain, DION Michel, JEANNES Yves, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, LOMENECH Jean.

Etaient excusés : 9

LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, SERGENT Gilles, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JAMBOU Marcel, MARECHAL Anne,

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.2	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE VALCOR
---------------------------------	--

Le Président expose qu'un projet de règlement intérieur a été proposé aux délégués lors du comité syndical du 23 septembre 2014. Celui-ci n'a pas fait l'objet de remarque. Les Membres du bureau ont examiné à nouveau les modalités d'application des pactes financiers.

Après discussion, il est décidé que les attributions des vice-présidents soient mentionnées dans le règlement intérieur et non dans les statuts.

Il est également convenu que le principe de « **dégager chaque année une capacité d'autofinancement suffisante pour limiter le recours à l'emprunt** » ne soit pas interprété de façon trop formelle et que le principe de l'ajustement des contributions aux dépenses de fonctionnement en fonction des tonnages d'OM réellement traités soit maintenu, quand bien même l'intérêt du financement d'une partie des investissements par autofinancement n'est pas remis en cause.

Il est également admis que l'affectation de tout ou partie des excédents de fonctionnement en recettes de fonctionnement et/ou d'investissement peut permettre d'écarter les fluctuations du montant des contributions qui ne sont pas « simples » à gérer par les EPCI adhérents, ni « confortables » à présenter par VALCOR.

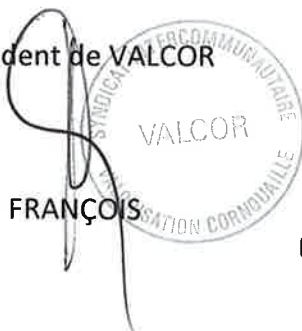
Le Président indique que c'est dans cet esprit que l'article 8.4 a ainsi été rédigé. « **Le comité syndical décidera annuellement, par délibération, d'affecter en fonctionnement ou en investissement, tout ou partie de l'éventuel excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice** ».

Après en avoir délibéré,

le comité syndical approuve à l'unanimité le règlement intérieur modifié.

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Page 1 / 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252901871-20141119-2014_048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Notification : 27/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

Séance du **19 novembre 2014**

14-049

Séance **2014-04** – Délibération n°**05**

L'an deux mille quatorze, le **19 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni à la Salle n° 1 du restaurant scolaire à **SAINT-EVARZEC** (29140), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 22 / 32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, ECHIVARD Alain, DION Michel, JEANNES Yves, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, LOMENECH Jean.

Etaient excusés : 9

LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, SERGENT Gilles, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JAMBOU Marcel, MARECHAL Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.2	MODIFICATION DES STATUTS DE VALCOR
---------------------------------	---

Suite à la délibération du comité syndical du 23 septembre 2014 approuvant les statuts de VALCOR, ceux-ci ont été transmis aux EPCI adhérents pour délibération concordantes. A cette occasion il a été constaté que la question des modalités de désignation des suppléants a été omise.

Il est donc proposé de compléter l'article 6.1 selon la proposition corrective remise sur table. « **En outre, chaque E.P.C.I. membre désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires. Ils sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un délégué titulaire, en respectant l'ordre fixé par délibération de chaque EPCI.**

Les modalités de remplacement d'un délégué titulaire par un délégué suppléant sont déterminées par le règlement intérieur ».

Corollairement à la décision précédente concernant le Règlement Intérieur, il est décidé de supprimer les fonctions de chacun des trois vice-présidents en indiquant simplement à l'article 6.2 que « **le Comité Syndical élira trois vice-présidents** ».

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, le comité syndical abroge la délibération n° 2 - Séance 2014-03 du 23 septembre 2014 relative aux statuts et approuve les statuts ainsi modifiés.

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252901871-20141119-2014_049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Notification : 27/11/2014



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 19 novembre 2014

14-050

Séance 2014-04 – Délibération n°06

L'an deux mille quatorze, le 19 novembre à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni à la Salle n° 1 du restaurant scolaire à SAINT-EVARZEC (29140), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 22 / 32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, ECHIVARD Alain, DION Michel, JEANNES Yves, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, LOMENECH Jean.

Etaient excusés : 9

LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, SERGENT Gilles, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JAMBOU Marcel, MARECHAL Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 1.4	CONVENTION DE TELETRANSMISSION – Avenant n° 2 (PREFECTURE/MEGALIS BRETAGNE)
---------------------------------	--

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

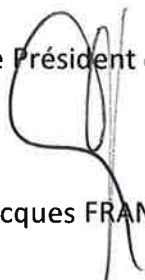

Considérant le fait que VALCOR utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,

Et considérant également le fait que le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Il est proposé d'autoriser M. Le Président à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252901871-20141119-2014_050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Notification : 27/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du **19 novembre 2014**

14-051

Séance **2014-04** – Délibération n°**07**

L'an deux mille quatorze, le **19 novembre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni à la Salle n° 1 du restaurant scolaire à **SAINT-EVARZEC** (29140), sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 22 / 32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, ECHIVARD Alain, DION Michel, JEANNES Yves, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, FOLLIC Alain, LOMENECH Jean.

Etaient excusés : 9

LEBRESNE Jean-Claude, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, BOURGEOIS Norbert, SERGENT Gilles, LANNOU Jacques, TUPIN Hugues, JAMBOU Marcel, MARECHAL Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.5	RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT
---------------------------------	---

Le Président présente son rapport de délégation aux membres de l'assemblée délibérante.

Ce rapport ne faisant pas l'objet de question,

L'assemblée délibérante prend acte de ce rapport de délégation.

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252901871-20141119-2014_051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Notification : 27/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation